

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 49 (1976)  
**Heft:** 3

**Vereinsnachrichten:** Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande : séance de comité du vendredi 19 décembre 1975 à Lausanne

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL)

Comité central

5

A la dernière séance, en 1975, du Comité central participèrent également les présidents de sections qui ne sont pas membres du Comité central. Les principaux objets à l'ordre du jour furent le projet du contrat de prêt relatif au fonds de roulement et la révision des statuts de l'USAL devenue nécessaire en relation avec ledit contrat.

## Fonds de roulement

C'est avec satisfaction que les participants à la séance prirent connaissance du fait que nos efforts de plusieurs années, tendant à obtenir une augmentation du fonds de roulement de 200 000 fr. mis à la disposition de l'USAL par le Conseil fédéral en 1921, ont abouti enfin à un succès. La nouvelle loi fédérale relative à l'encouragement de la construction et à l'accès à la propriété de logements ayant créé les bases nécessaires, l'Office fédéral du logement a été à même de porter le montant de notre fonds de roulement à 2 millions de francs.

Le projet du contrat de prêt y relatif fut discuté en détail et approuvé à l'unanimité. Le fonds de roulement doté maintenant de 2 millions de francs nous donne la possibilité d'accorder des prêts non seulement pour la construction de nouveaux logements, mais également pour la rénovation de logements existants. Malgré la prudente réserve se manifestant actuellement sur le marché du logement, ces moyens financiers seront certainement sollicités. Le Comité central s'occupera prochainement du règlement régissant les conditions auxquelles doivent correspondre les demandes des prêts.

## Revision des statuts

L'augmentation des moyens financiers mis à la disposition du fonds de roulement par la Confédération implique l'adaptation de nos statuts aux directives de l'Office fédéral du logement relatives à l'encouragement des promoteurs et des organisations se vouant à la construction de logements d'utilité publique.

Une commission spéciale instituée par le Comité central et présidée par F. von Gunten, Bienne, a étudié au cours de plusieurs séances le projet de statuts élaboré par le Dr Hans Borschberg, Zurich, membre du Comité central. A son tour, le Comité central a examiné ledit projet et l'a approuvé sans opposition. Il incombera maintenant à une assemblée extraordinaire des délégués de l'USAL de sanctionner les nouveaux statuts. Elle aura probablement lieu le 24 avril 1976.

## Fonds de solidarité

Le Comité central a accordé un prêt de 100 000 fr. à la Société coopérative immobilière du Cartel syndical Delémont pour la construction de 40 logements.

Plusieurs autres demandes ayant le caractère de demandes de prêts de transition exigèrent une décision de principe du Comité central. Celui-ci constata qu'il existe un règlement du fonds de solidarité que nous devons respecter. Les conditions d'octroi de prêts y sont établies et le Comité central prendra ses décisions aussi à l'avenir dans un esprit de prudence et de responsabilité envers les coopératives qui, d'année en année, versent leur contribution au fonds de solidarité.

Le Comité central s'occupa aussi de plusieurs questions d'ordre interne. Il constata notamment que la construction de logements coopératifs à prix abordable constitue une tâche permanente à laquelle la situation actuelle sur le marché du logement ne change rien.

K. Zürcher.

# Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande

Séance de comité du vendredi 19 décembre 1975,  
à Lausanne

## Compte rendu

La dernière séance, pour l'année 1975, du comité de la section romande de l'USAL s'est tenue à Lausanne le 19 décembre; nous en donnons ici un bref compte rendu sur la base du procès-verbal établi par M. Hermenjat, secrétaire. Les points suivants ont été notamment abordés:

1. Rénovation des logements anciens: l'Office fédéral du logement a publié une courte brochure d'information sur les possibilités de subventionnement à la rénovation de logements anciens; d'autre part, un recueil de directives, émanant du même office, donne tous renseignements sur les procédures à suivre pour obtenir de telles subventions fédérales. L'USAL, quant à elle, n'est pas en reste, puisque sa Commission technique a rédigé, depuis pratiquement une année, une étude détaillée sur les problèmes de ré-

novation, qui n'existe actuellement qu'en allemand: le comité de la section romande désire instamment qu'elle soit traduite en français et se propose de prendre des mesures à cet effet. La Société coopérative d'habitation de Lausanne met en route la rénovation de trois de ses immeubles anciens, les demandes de subvention sont faites.

2. Le Fonds d'entraide de l'USAL, qui se montait à 200 000 fr., va être porté à 2 millions de francs grâce à un prêt de la Confédération. La section romande de l'USAL pourrait également faire la demande d'un fonds identique d'un million par exemple: cela permettrait d'intensifier les activités des coopératives et de venir en aide à certaines d'entre elles, en cas de difficultés momentanées.

3. Revision des statuts centraux: cette revision est en cours, dans le but notamment de répondre à certaines conditions de l'Office fédéral du logement en matière de subventionnement. Les statuts de la section romande devront également être adaptés, en particulier dans la perspective d'un contrat de prêt fédéral comme discuté au point 2.

4. Logis Suisse: plusieurs membres du comité de la section romande de l'USAL participent au conseil d'administration de cette organisme, dont il a été parlé à plusieurs reprises dans cette revue. Il semble que les fonctions de Logis Suisse se soient modifiées, à cause de la conjoncture, et que cet organisme tend à devenir un promoteur direct, plutôt qu'une institution d'aide au financement pour les coopératives; cette évolution n'est pas sans poser des problèmes, face à l'idéal coopératif.

5. Politique générale de l'USAL: sur ce vaste thème, un débat est engagé; il porte d'abord sur l'opportunité de mettre sur pied une sorte de «bourse du logement» pour les gens qui souhaiteraient déménager: le comité pense cependant que c'est à des associations de locataires (AVLOCA, etc.) qu'il appartient plutôt de prendre de telles initiatives. Puis, sur ce thème de la politique générale de l'USAL, est discuté le problème des moyens de mener à bien une politique: certains membres constatent un certain essoufflement en matière d'amélioration du logement, ce qui est le programme de l'USAL. Enfin est abordé le problème du rôle du secteur coopératif face au secteur privé. La conclusion de ce débat sur la politique de l'USAL est cependant optimiste, l'influence de l'USAL à Berne n'est pas négligeable, et les coopératives d'habitation ont été un facteur d'avancement et de progrès. Il n'y a donc pas lieu de se croiser les bras: l'USAL a encore un rôle dynamique à jouer.

Après que d'autres points aient été traités, dont il est rendu compte dans le procès-verbal, et que l'ordre du jour ait été épuisé, la séance est levée.

La Rédaction de «Habitation»  
Février 1976

## L'énergie solaire: une alternative?

### Un bilan provisoire

#### 1. Introduction

Le 1er décembre 1975, la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES) organisait à Zurich le troisième symposium sur le thème: «Génération de puissance avec l'énergie solaire et stockage à long terme». L'activité de cette organisation, qui existe depuis une année et demie seulement, est un signe de l'intérêt croissant que rencontre ce problème en Suisse, non seulement dans les milieux scientifiques et industriels, mais aussi dans une large population. La contestation de plus en plus fréquente et violente des projets de centrales nucléaires et la mise en question d'une politique économique basée sur une croissance toujours plus rapide ont certainement contribué à cette recherche d'une conception énergétique nouvelle et à d'autres sources d'énergie; mais ce sont surtout les résultats encourageants des recherches entreprises dans le domaine de l'exploitation de l'énergie solaire qui permettent aujourd'hui de proposer des solutions, considérées comme peu sérieuses il n'y a pas longtemps encore.

Se basant sur quelques-uns des exposés donnés dans le cadre du troisième symposium de la SSES, mais également sur des publications antérieures, ce texte présente un bilan provisoire sur les possibilités d'exploitation de l'énergie solaire. Dans une première partie, il donne un bref aperçu sur certaines possibilités d'utilisation, dont quelques-unes sont déjà réalisées, ainsi qu'un résumé de la proposition de la SSES pour une conception globale de l'énergie en Suisse. Enfin, quelques réflexions critiques sur la signification de l'exploitation de l'énergie solaire dans le contexte d'une économie libérale essaient d'ouvrir un débat plus général.

#### 2. L'énergie solaire dans le cadre d'une conception globale de l'énergie

En 1973, la consommation totale d'énergie en Suisse se répartissait ainsi:

Carburants liquides pour moteurs	23,3 %	} dont environ 40 % consommé par l'industrie, environ 60 % pour chauffage, besoins domestiques et artisanaux
Huiles de chauffage	57,0 %	
Charbon	2,0 %	
Bois	1,4 %	
Hydro-électricité	12,5 %	
Energie nucléaire	2,8 %	
Gaz importé	1,0 %	
	100,0 %	

Les 85 % de cette énergie sont importés, essentiellement sous forme de pétrole. Jusqu'à il y a peu de temps, l'Office fédéral de l'énergie comptait avec un